

MICHEL SAPIN MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Note aux rédactions

Note aux rédactions

www.economie.gouv.fr

@_Bercy_

Paris, le 21 septembre 2016 N° 059

Michel SAPIN, ministre de l'Economie et des Finances inaugurera la conférence

"Loi Sapin II : Anti-corruption - Regards croisés France/Etats-Unis" organisée par la *French American Foundation France (FAFF)*

mercredi 21 septembre à 18 h 30

au Centre George Marshall, Hôtel de Talleyrand, 2 rue St-Florentin, Paris 1^{er}

A cette occasion, le ministre reviendra sur les enjeux du projet de loi dit "Sapin II"* sur la lutte contre la corruption, la transparence et la modernisation de la vie économique, dont l'un des objectifs est de porter la législation française au niveau des meilleurs standards européens et internationaux en matière de lutte contre la corruption, notamment contre la corruption d'agent public étranger.

* examen en deuxième lecture en séance publique à l'Assemblée nationale dès la semaine prochaine

Pour assister à cette intervention, merci de vous accréditer <u>avant 18h00</u> auprès de l'agence OGILVY :

Barbara Govaerts

Email: barbara.govaerts@ogilvy.com

+33 1 53 67 12 61 - Mobile: +33 6 04 67 44 67

Ou

Fanny Sévery

Email: fanny.severy@ogilvy.com

+ 33 1 53 67 12 54 - Mobile : + 33 6 99 23 67 80





Programme de la conférence

18 h 30	Mot d'accueil - Jean-David LEVITTE, Membre de l'Institut, Membre du Conseil d'administration de la French-American Foundation
18 h 45	Introduction par Michel Sapin, ministre de l'Economie et des Finances – Les objectifs de la Loi Sapin II
19 h 00	Table-ronde sur les thèmes "Pourquoi s'orienter vers le système américain de lutte contre la corruption? Les enjeux de la création d'une Agence française anti-corruption" / M. Michel Sapin ; Mme Xavière Simeoni, Chef du Service Central de Prévention de la Corruption – Ministère de la Justice, Bénédicte Graulle, associée Cabinet Jones Day, Paris
19 h 20	Une révolution pour les grandes entreprises françaises et les entreprises opérant en France (contexte, critique par l'OCDE de la législation française, présentation des nouvelles obligations qui seront à la charge des entreprises (ce qui va changer concrètement : prévention de risques de corruption à la charge des grandes entreprises, protection des lanceurs d'alerte,)
19 h 35	Problématiques soulevées par des enquêtes internationales et multi juridictionnelles : l'impact d'une extension à l'Europe du modèle anti-corruption américain
19 h 50	Comment articuler les systèmes américain et français ? (Présentation du système américain, l'efficacité de la justice transactionnelle aux Etats-Unis (présentation, extraterritorialité des poursuites, poursuites en France,)
20 h 10	Conclusion

Contact presse:

Cabinet de Michel SAPIN 01 53 18 41 13 sec.mfcp-presse@cabinets.finances.gouv.fr

